

Campagne d'Aide Exceptionnelle d'Etudes (AEE) sur critères sociaux

Année universitaire 2025-2026

Grenoble INP - UGA

Procédure et démarches Information pour les étudiants

ETAPE 1/2

▲ Informations importantes ▲



La demande doit être complétée avec le plus grand soin.

En cas de pièce justificative manquante ou ne répondant pas aux exigences du dossier, celui-ci ne sera pas examiné et la demande sera systématiquement rejetée.

PUBLIC CONCERNE

⇒ Les élèves inscrits en formation initiale à La Prépa des INP, en cycle Licence, en cycle Ingénieur ou en cycle Master, dans l'une des composantes de formation de Grenoble INP - UGA, à la rentrée 2025-2026.



Toute fausse déclaration est passible de sanctions pénales et disciplinaires avec révision de l'avis de la Commission Sociale Étudiante de Grenoble INP - UGA et le remboursement de l'aide accordée

NE SONT PAS CONCERNES

⇒ Les élèves ayant le statut d'apprenti ou de stagiaire ne sont pas éligibles

PERIMETRE

L'Aide Exceptionnelle d'Etudes (AEE) :

⇒ s'adresse aux élèves en grande difficulté financière qui en font la demande
⇒ est attribuée **en un versement unique** pour l'ensemble de l'année universitaire 2025-2026

DATES DE LA CAMPAGNE

⇒ Ouverture de la campagne : jeudi 20 novembre 2025
⇒ Fermeture de la campagne : jeudi 18 décembre 2025 à minuit

DECISION DE LA COMMISSION SOCIALE ÉTUDIANTE

⇒ Communication de la décision dans le courant du mois de mars 2026

LIEN D'ACCES A LA CAMPAGNE

- ⇒ Le lien pour accéder à la campagne d'AEE 2025-2026 est communiqué UNIQUEMENT par le **service scolarité de la composante de formation**

Elèves ayant déposé un dossier pour une exonération des droits d'inscription

- ⇒ Les élèves ayant déposé un dossier conforme pour une exonération des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2025-2026 peuvent demander une aide exceptionnelle sans redéposer les justificatifs financiers
- ⇒ En cas de changement de situation, certains documents devront être actualisés dans cette campagne pour permettre une réévaluation de la situation familiale et financière



Changement de situation

Exemple : *Réponse favorable à votre demande de bourse / Changement de situation familiale : chômage, retraite, licenciement, maladie sans maintien de salaire, divorce, décès, etc...*

- ⇒ Actualiser le dossier avec les documents nécessaires
- ⇒ Documents à fournir : se référer à la liste des pièces à fournir paragraphe [« en cas de changement de situation »](#)

Sans justificatif officiel du changement de situation, celui-ci ne pourra pas être pris en compte dans l'étude de la demande.

Le dossier **doit impérativement être soumis** pour que la demande soit prise en compte.

Elèves dont le dossier d'exonération des droits d'inscription était non soumis ou non conforme

- ⇒ Les élèves doivent se rapprocher du service scolarité de leur composante de formation pour obtenir le lien de la campagne AEE réservée aux nouveaux candidats.

CONTACTS UTILES

- ⇒ **SOS Candidatures** : en cas de difficultés pour remplir le dossier, contacter le service scolarité de la composante de formation
↓
- **La Prépa des INP à Grenoble & à Valence** : laprepa.cse@listes.grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Ense3, UGA** : ense3.cse@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Ensimag, UGA** : sos.cse.ensimag@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Esisar, UGA** : esisar.cse@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Génie Industriel , UGA** : genie-industriel.cse@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble IAE - INP, UGA** (Grenoble & Valence) : scolarite-iae@grenoble-iae.fr
 - **Grenoble INP - Pagora, UGA** : pagora.scolarite@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Phelma, UGA** : phelma.cse@grenoble-inp.fr
 - **Polytech Grenoble - INP, UGA** : polytech-inscriptions@univ-grenoble-alpes.fr
- ⇒ **SOS technique** : en cas de problèmes techniques → sos.cse@grenoble-inp.fr

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)



Se référer au document [Foire Aux Questions](#)

Les messages comportant une question déjà référencée dans la FAQ ne seront pas traités par l'équipe SOS.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

⇒ Se référer au document [Liste des pièces à fournir](#)

▲ IMPORTANT ▲

Chaque copie de document financier délivré à l'étranger doit être certifiée conforme à l'original



Tous les documents doivent être traduits en français ou en anglais.
(La traduction assermentée n'est pas obligatoire)

Les justificatifs des ressources familiales doivent impérativement indiquer l'identité de la personne concernée et le montant ANNUEL IMPOSABLE sur les revenus perçus en 2024 ou en 2025 en cas de changement de situation.

Tout dossier INCOMPLET, ou comportant des justificatifs non certifiés, non traduits, illisibles, et/ou ne correspondant pas à ce qui est demandé sera rejeté.

Le format PDF est à privilégier, ou JPEG pour les images (photos, scan).

INFORMATIONS GENERALES

⇒ Pendant la campagne, il est possible de :

- Compléter le dossier
- Joindre les pièces demandées
- Modifier le dossier
- Soumettre le dossier

L'application permet de remplir le dossier en plusieurs fois.

- 
- ⇒ **SAUVEGARDER LE DOSSIER** après avoir rempli tous les champs d'un onglet.
 - ⇒ Lorsque tous les champs et tous les onglets du dossier sont complétés, le dossier est considéré comme **COMPLET** par l'application.
 - ⇒ **SOUMETTRE LE DOSSIER**, après soumission aucune modification ne pourra être apportée.